



Sécurité

Accidents de Canoë Kayak, appel à la prudence.

Samedi 9 juin, un accident mortel de canoë-kayak s'est produit sur la Loire dans le département du Maine et Loire (49).

La Fédération Française et le Comité Régional de Canoë Kayak Pays de la Loire ainsi que le Ministère de la Jeunesse et des Sports, au travers de ses directions régionales et départementales, ont immédiatement chargé un groupe d'experts d'analyser les causes techniques de l'accident. Une enquête de gendarmerie a également été ouverte.

Le 22 mai dernier, à la suite des premiers accidents de canoë kayak de la saison, la FFCK a diffusé un **Communiqué de Presse** exposant les principales causes d'accident et rappelant les conduites à tenir. Dans le même temps, elle diffusait à toutes ses structures un appel à la prudence.

Depuis cette date, 3 nouveaux accidents mortels sont à déplorer.

Nous nous permettons donc de vous joindre à nouveau ce communiqué de presse et vous demandons de bien vouloir nous aider dans notre démarche auprès de l'ensemble des pratiquants en reprenant ces **recommandations de sécurité** dans vos diverses parutions sachant que les week-end de juin et juillet sont ceux où la pratique du Canoë-Kayak est la plus forte.

En France, plus de 3 millions d'embarquements ont été recensés durant l'année 2000.

Le Président de la FFCK
Christian HUNAUT

Contact :
Catherine POUYAT
Tél : 01.45.11.08.73
Fax : 01.48.86.13.25
Email: cpouyat@ffcanoe.asso.fr



Sécurité

Soleil et niveau d'eau élevé : prudence sur les rivières

En ce début de période estivale, avec le retour des beaux jours, rivières et plans d'eau vont être une destination privilégiée pour les loisirs nautiques, cependant le débit des rivières est exceptionnel pour la saison, du fait des fortes précipitations des derniers mois. Des arbres sont instables ou tombés dans les rivières, depuis les tempêtes de l'hiver 1999-2000. La Fédération Française de Canoë-Kayak souhaite rappeler quelques règles de prudence à l'attention de tous les pratiquants, règles qui peuvent également s'appliquer aux autres usagers.

Les principaux dangers

L'analyse de l'accidentologie permet d'identifier deux causes principales synonymes de risque (développées dans le document en annexe 1) :

- les barrages et aménagements artificiels dans le lit de la rivière : un mouvement d'eau d'apparence anodine, appelé « rappel », est présent au pied de nombreux barrages et peut présenter un danger mortel, selon le niveau de l'eau. Il est fermement recommandé de ne jamais s'approcher par l'amont ou par l'aval, ni de franchir un barrage, un déversoir ou un vannage. Si celui-ci est équipé d'une glissière spécifique et signalée, ne l'emprunter que lorsque le niveau d'eau est conforme à son usage,
- les branches immergées : elles sont souvent accumulées à l'extérieur des virages des rivières. Il est donc recommandé de naviguer au milieu des cours d'eau et de ne pas s'accrocher aux branchages.

Les conduites à tenir dans la navigation en canoë ou en kayak et disciplines associées (raft, nage en eau vive, gonflables, ...)

(développées dans le document en annexe 2)

Les pratiquants des disciplines nautiques doivent s'attacher à :

- s'assurer de l'adéquation de leur niveau technique avec le programme projeté. La FFCK a créé, à cet effet, un diplôme d'auto évaluation « Pagaies Couleurs »,
- s'entourer des conseils de spécialistes, ne jamais pratiquer isolément, informer un tiers du projet,
- prendre connaissance de l'état du cours d'eau ou plan d'eau utilisé, des conditions de navigation, des difficultés locales, et de l'évolution des conditions météorologiques,
- utiliser du matériel conforme à la réglementation en vigueur (bateau, gilet, casque).

Les contacts utiles

Dans le souci de réunir les meilleures conditions de pratique et de prévenir les risques d'accidents, la Fédération Française de Canoë-Kayak invite les usagers à se rapprocher des structures spécialisées avant de s'engager : clubs, structures professionnelles agréées, comités départementaux et régionaux de la Fédération Française de Canoë-Kayak :

- Minitel : 3615 CANOE PLUS (1,27 F TTC/min)
- Internet : <http://www.ffcanoe.asso.fr>

Contact :

Catherine POUYAT

Tél : 01.45.11.08.73 - Fax: 01.48.86.13.25

Email: cpouyat@ffcanoe.asso.fr



Sécurité

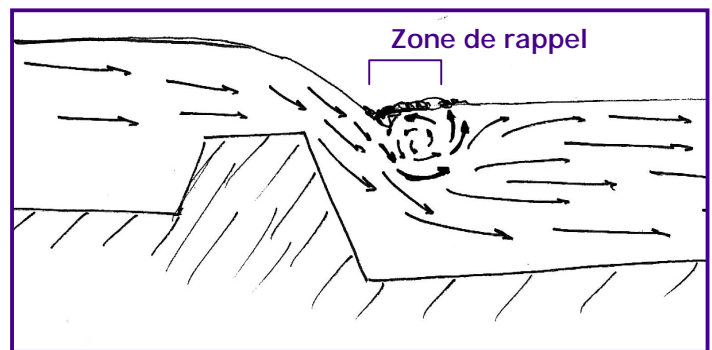
Annexe 1 : Les principaux dangers

1-Le phénomène de rappel

Ce mouvement d'eau se produit généralement lorsqu'une lame d'eau importante tombe verticalement dans un bassin de réception dans lequel l'écoulement de l'eau est ralenti. La puissance d'un rappel ne dépend pas de la hauteur de la chute ; 20 cm suffisent pour le rendre dangereux.

Il se caractérise par un mouvement tourbillonnant qui a pour effet d'émulsionner l'eau, celle-ci est blanche et bouillonnante, et de ramener tout ce qui flotte au pied de la chute. L'observation d'une grosse branche que l'on lance en amont de la chute permet d'estimer la puissance du rappel.

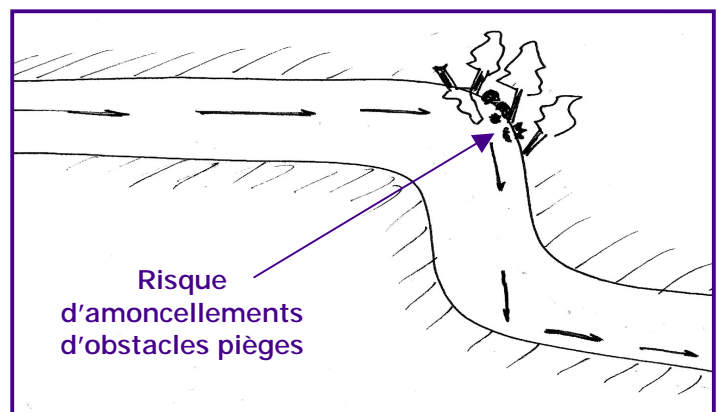
Lorsque celle-ci plonge et réapparaît régulièrement au pied de la chute, le rappel est dangereux et le portage du bateau par la berge est obligatoire. Le ré embarquement se fait en aval, loin de la zone. Ce danger se rencontre fréquemment au passage d'ouvrages artificiels sur des petites rivières de classes 1 ou 2, lors d'une crue.



Vue en coupe

2-Les risques de coincement

De nombreux obstacles peuvent devenir des pièges et provoquer le coincement des embarcations ou de leurs occupants : branches, rochers, vannes, pieux. Les pratiquants doivent choisir une trajectoire qui ne s'approche pas de ces zones et doivent également ne pas s'accrocher aux branchages.



Vue aérienne

Contact :

Catherine POUYAT

Tél : 01.45.11.08.73

Fax: 01.48.86.13.25

Email: cpouyat@ffcanoe.asso.fr



Sécurité

Annexe 2 : Recommandations de la FFCK pour la pratique du Canoë-Kayak et des sports d'eau vive.

La Fédération Française de Canoë-Kayak est une association, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, dont la mission de service public a pour objet :

- de promouvoir, d'enseigner, d'organiser et de gérer la pratique du canoë, du kayak ainsi que des activités sportives dérivées,
- de protéger le milieu aquatique et l'environnement nécessaire à ses pratiques.

Elle a reçu délégation du ministre chargé des sports pour, entre autres, édicter :

- les règles techniques propres à sa discipline,
- les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires.

Le canoë, le kayak et leurs disciplines associées attirent chaque année 3 millions de personnes en France.

Recommandations

- Sachez nager à la surface et sous la surface de l'eau.
- Informez-vous des difficultés de parcours projeté, de classe de la rivière et de la réglementation en vigueur.
- Connaissiez les dangers les plus importants :
 - Les déversoirs, les barrages naturels ou artificiels, les passages à rappel,
 - Les dragues, les passerelles basses, les piles de pont,
 - Les arbres tombés dans les rivières,
 - Les rivières en crues,
 - Le vent, les courants et les vagues en mer.
- Décelez les risques de coincement (rochers, branches).
- Vérifiez que le parcours projeté correspond à votre forme physique, à votre matériel et à votre niveau technique (Pagaies Couleurs).
- Evitez de naviguer seul, avertissez du parcours projeté, de l'heure probable de retour
- Vérifiez votre équipement personnel :
 - Protégez-vous du soleil, du vent, et de l'eau froide,
 - Ayez toujours des chaussures aux pieds,
 - Portez le gilet de sauvetage,
 - Portez le casque dès qu'il y a du courant et des obstacles.
- Choisissez un bateau adapté à votre niveau, au parcours, et correctement équipé de réserves de flottabilité, poignées, calages et sièges.
- Emmenez une trousse de première urgence, une couverture de survie et une corde de sécurité flottante en eau vive et randonnée.
- Apprenez à sortir facilement et rapidement de votre bateau.
- Respectez les autres utilisateurs du site.
- Respectez les propriétés privées, les cultures, les prairies, les clôtures.
- Emportez tous vos déchets, laissez le minimum de traces.
- Observez de loin les aires de nidification et les frayères.

Contact :

Catherine POUYAT

Tél : 01.45.11.08.73

Fax: 01.48.86.13.25

Email: cpouyat@ffcanoe.asso.fr